

Capsule linguistique – Semaine du 5 novembre 2012

L'éducation participiale : syntaxe et participe présent

Peut-être, en tant que lecteur, vous êtes-vous déjà indigné devant une traduction de l'anglais particulièrement fastidieuse. Quand, en plus, le participe présent y abonde, il y a de quoi s'inquiéter de la qualité de la version consultée, le français préférant souvent des formules moins lourdes à celles qu'implique l'emploi – et surtout l'emploi abusif — de la subordonnée participiale. Non seulement son usage est-il parfois stylistiquement contestable, mais il implique d'être vigilant à l'égard de la syntaxe.



Une question de style...

Non, bien sûr, l'emploi du participe présent n'est pas fautif en soi; il permet une certaine concision, et Gustave Flaubert, le grand romancier, y a même recouru d'une façon audacieuse, qui a contribué à rendre son style unique. Cependant, il y a de quoi se préoccuper de sa présence croissante dans le discours, en ce qu'elle témoigne de la contamination de notre syntaxe par le gérondif anglais (verbes en *-ing*). Moins naturelle au français que la subordonnée relative, la participiale est souvent pointée du doigt pour sa lourdeur. Or, comme celle-ci complète un nom ou un pronom, elle peut être facilement reformulée de façon à mener vers une syntaxe plus légère et plus conforme à l'usage français.

Soit la phrase :

*Je préfère les récits de Flaubert **comprenant** une dimension exotique.*

Substituer à la participiale « *comprenant une part de vérité* » une subordonnée relative (les récits *qui comprennent une dimension biographique*) permettrait de moduler la phrase de façon plus consensuelle. Mais on pourrait aussi, dans un souci de fluidité stylistique, tâcher de compléter le nom par un groupe prépositionnel (les récits *à dimension biographique*) ou par un groupe adjectival (les récits *biographiques*). Allez-y selon vos penchants... Après tout, Flaubert, lui, recourait au participe présent parce qu'il abhorrait les *que* et les *qui*...

... mais attention à la syntaxe !

Certes, la participiale agit comme le fait un complément du nom ou du pronom, mais elle nous force à un effort syntaxique additionnel : en effet, le verbe qui en forme le noyau doit posséder un sujet identifiable (bien que sous-entendu) et s'y rapporter. Dans l'exemple précédent, le sujet sous-entendu était *récits*. Dans le suivant aussi, même si la participiale est employée avant le nom auquel elle se rapporte :

Comprenant une dimension exotique, **les récits « pourpres »** de Flaubert m'intéressent davantage que ses romans réalistes.

Le contact de l'anglais a toutefois engendré dans les textes français son lot de transpositions douteuses. Parmi celles-là, on classera les participes présents qui réfèrent à une phrase entière plutôt qu'à un GN :

*Le roman de Flaubert a franchement déplu à certains élèves, **suscitant des discussions enflammées en classe.***

Suscitant n'a pas de sujet identifiable ici, et transformer cette participiale en une relative introduite par *qui* s'avère impossible. L'anglais permet de s'appuyer sur la phrase entière (*Le roman de Flaubert a franchement déplu*), mais pas le français, sauf par l'introduction d'une relative introduite par *ce qui* (... *ce qui a suscité des discussions enflammées en classe*).

Plus fréquent encore, le mauvais emploi d'une participiale en tête de phrase peut générer une anacoluthie si le verbe principal ne constitue pas le sujet du participe présent :

****En traitant d'une situation que vivaient plusieurs femmes de l'époque,** l'héroïne du roman de Flaubert a incité plusieurs lectrices à s'identifier à elle.*

Dans cet exemple, celui *qui traite* d'une situation n'est évidemment pas le personnage (*héroïne* est sujet du verbe principal) mais l'auteur. On aurait pu faire de celui-ci le sujet de la phrase matrice et reformuler le tout ainsi :

***En traitant d'une situation que vivaient plusieurs femmes de l'époque,** Flaubert a incité plusieurs lectrices à s'identifier à l'héroïne de son roman.*

Enfin, même quand il s'harmonise avec le sujet principal, le participe présent peut représenter un calque de l'anglais quand il exprime une conséquence, un usage qui ne lui est pas reconnu dans notre langue :

*Félicité se prend d'une grande affection pour le perroquet de madame Aubain, ***allant jusqu'à le faire empailler après sa mort.***

Par contre, le participe présent peut prendre en français des valeurs de cause, de temps, de condition ou de concession, comme en fait foi cette citation de Flaubert, où il ose non pas un, mais deux participes présents :

« [!] n'y a ni beaux ni vilains sujets et [...] on pourrait presque établir comme axiome, *en se posant* au point de vue de l'Art pur, qu'il n'y en a aucun, le style *étant* à lui tout seul une manière absolue de voir les choses.¹ »

¹ FLAUBERT, Gustave, «Lettre à Louise Colet. 16 janvier 1852», dans *Correspondance*, Paris, Gallimard (Folio no 3126), 1998, p. 156.

Dans ce contexte où c'est la forme qui importe pour lui davantage que le fond, on aura compris que les participes présents de Flaubert ont avant tout, pour bien des écrivains... valeur d'exemple.

Benoît Dugas et Monik Richard, animateurs de la Politique de valorisation de la langue
CAF (local A-494 ou poste 7352)